



ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES

LETTRE D'INFORMATION – Mardi 8 avril 2014

Agenda

Lundi 14 et 21 avril : Pas de séance.

Lundi 28 avril

-15h : **Philippe MONGIN**, professeur à HEC, directeur d'études au CNRS : « *Le rôle des mathématiques dans les sciences humaines* ».

Mardi 29 et mercredi 30 avril

-Colloque inter-académique « *Nature et artifice* », Fond. Singer-Polignac.

Lundi 5 mai

-15h : Installation de **Mario MONTI** comme membre associé étranger, Coupole de l'Institut (sur invitation).

Lundi 12 mai

-12h30 : Réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

-15h : **Jean BAECHLER**, membre de l'Académie : « *Tableau raisonné des sciences morales et politiques* ».

Lundi 19 mai

-15h : **Jean-Robert PITTE**, membre de l'Académie : « *La géographie, science morale et politique* ».

Mardi 20 mai

-9h : Colloque de la Fondation Olivier Lecerf, Grande salle des séances.

Lundi 26 mai

-12h30 : Réunion de la section Morale et Sociologie.

-15h : **Alain BESANÇON**, membre de l'Académie : « *Une science des religions est-elle possible ?* ».

Lundi 2 juin

-12h30 : Réunion de la section Économie politique, statistique et finances, salle 3.

-15h : **Jean TULARD**, membre de l'Académie : « *Histoire et politique* ».

-Comité secret.

Lundi 9 juin : Pentecôte. Pas de séance.

Lundi 16 juin

-9h30 : Entretiens académiques « *Hommage à François Dagognet* », présentés par **Bernard BOURGEOIS**.

-15h : **Thierry de MONTBRIAL**, membre de l'Académie : « *La prévision dans les sciences morales et*

Séance du lundi 7 avril

Après approbation du procès-verbal de la séance du lundi 31 mars, le président **Bernard Bourgeois** a passé la parole à **Jean Baechler** qui, au nom de la section Morale et Sociologie, a déclaré vacant le fauteuil VI qu'occupait **Raymond Boudon** et a précisé que les candidats devraient se faire connaître avant le samedi 24 mai, l'élection en séance publique étant prévue pour le lundi 2 juin.

Le président a ensuite passé la parole à **Anne Fagot-Largeault**, membre de l'Académie des sciences, professeur au Collège de France (chaire de philosophie des sciences biologiques et médicales) et psychiatre à l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris, qui a fait une communication intitulée « Sur la recherche en psychiatrie ».

En introduction, l'oratrice s'est interrogée « La psychiatrie est-elle une science ? » et a répondu qu'elle était peut-être en passe d'en devenir une. Puis elle a fait état d'une étude de l'OMS établissant en 2001 qu'une personne sur quatre dans le monde souffre à un moment ou à un autre de son existence de troubles mentaux. Les grandes pathologies relevées par l'OMS sont 1°) la dépression ; 2°) la dépendance à l'alcool (et dans une moindre mesure à diverses drogues) ; 3°) l'autisme infantile ; 4°) l'anorexie mentale et la boulimie ; 5°) la schizophrénie ; 6°) les troubles obsessionnels compulsifs (TOCs) ; 7°) la maladie d'Alzheimer.

Se plaçant ensuite dans une perspective historique, Anne Fagot-Largeault a rappelé que les maladies mentales sont connues depuis l'Antiquité et que la description des symptômes est bien antérieure à la naissance de la psychiatrie. L'idée qu'il faut créer des lieux pour héberger les "fous" s'est concrétisée tout d'abord en Europe au début du XV^e siècle, en Espagne, dans le sillage des Arabes qui avaient des sections pour les fous dans leurs hôpitaux. « Ce n'est qu'à partir du XIX^e siècle qu'apparaît la psychiatrie à visée scientifique, le modèle asilaire se constituant à partir de l'idée qu'en apprenant aux "aliénés" à vivre ensemble dans un endroit organisé et propre, on leur donne la possibilité de vivre comme tout le monde. »

L'oratrice a identifié quatre étapes de « la psychiatrie sur la voie de la science ». À l'époque de Freud s'établit une tension entre deux modèles psychiatriques : le modèle objectiviste, organique qui voit dans des lésions cérébrales la cause des troubles, et le modèle fonctionnel qui voit cette même cause dans des phénomènes psychiques. Après la seconde guerre mondiale, entre 1949 et 1959, la découverte inattendue des médicaments psychiatriques donne naissance à la psychiatrie biologique. Celle-ci reste cependant « minoritaire à côté de la psychiatrie humaniste, anthropologique, qui procède par études de cas en recourant au vocabulaire de la phénoménologie ». Dans la seconde partie du XX^e siècle se produit, selon les termes de l'oratrice, une « dérive », tout d'abord avec l'abandon du modèle asilaire, puis avec l'avènement de l'anti-psychiatrie qui voit dans la maladie une pure construction sociale. Après ces excès se dessinent toutefois dans les années 1980 les prodromes d'une démarche véritablement scientifique de la psychiatrie.

À l'issue de sa communication **Anne Fagot-Largeault** a répondu aux questions posées par **Alain Besançon**, **Bertrand Saint-Sernin**, **Michel Pébereau**, **Yvon Gattaz**, **André**

À lire

- « Des normes comptables universelles sont-elles nécessaires ? », sur le site de *Les Échos* en date du dimanche 30 mars. Extrait : « Le 13 mars dernier, j'ai eu l'honneur d'être convié à un déjeuner organisé par le Centre des Professions Financières où M. **Michel Pébereau** s'exprimait sur sa prise de position en matière de comptabilité et notamment sur la nécessité de faire évoluer la position européenne sur le sujet. Mis en évidence par les développements de la crise entre juillet 2007 et août 2008, ainsi que sur leurs conséquences économiques dont le paroxysme a été atteint à partir de la mise en faillite de Lehman Brothers le 15 septembre 2008, les effets des règles comptables en vigueur apparaissent au minimum comme vecteurs d'aggravation des dérèglements constatés sur les marchés financiers. À ce titre, il fit mention d'un élément-choc : si l'on n'avait pas appliqué la règle de la "*full market value*", il n'aurait peut-être pas été nécessaire de liquider la banque d'investissement, décision qui conduisit à gravement altérer la liquidité des échanges de trésorerie des banques à l'échelle mondiale. »

- **Jacques de Larosière** : « La relance de la titrisation en Europe devient urgente », dans *Les Échos* du mercredi 2 avril. Extrait : « La rentabilité du secteur bancaire pour un investisseur est devenue très inférieure à la rentabilité des entreprises industrielles. Dans cette situation, le respect des ratios de fonds propres et de liquidité exige inévitablement une réduction des actifs et, en particulier, des financements à l'économie. [...] La limitation de l'offre de crédit aux PME – une difficulté qui s'est d'abord manifestée dans les pays périphériques de l'Union européenne – gagne à présent d'autres États membres européens. La proportion des crédits qui rencontrent des difficultés d'octroi (rejet, octroi partiel, tarifs élevés) a augmenté au cours des derniers mois dans plusieurs pays de l'Union. La revitalisation de la titrisation des crédits bancaires s'impose comme une réponse déterminante pour faire face à cette situation. À cet égard, la BCE appelle au développement de produits de ce type de haute qualité qui puissent être évalués et tarifés simplement. Ce marché est en état de léthargie en Europe. C'est pourquoi des actions fortes et rapides sont nécessaires. »

- « Plaidoyer pour une humanité humaine. Il est urgent de retrouver une morale commune. Mais l'espérance est-elle à l'ordre du jour ? », sur le site de *Causeur* en date du dimanche 30 mars. Extrait : « **Chantal Delsol**, de l'Institut, est philosophe et catholique : elle ne nie pas cette seconde détermination, et pourtant il serait vain de lire dans son œuvre un essai de théologie ou même de philosophie chrétienne, au sens qu'Étienne Gilson avait conféré, dans les années 1930, à cette possibilité de recherche de la vérité. Quand Delsol parle de "pierres d'angle", titre de son dernier ouvrage, qu'elle éclaire immédiatement d'un "À quoi tenons-nous ?" lapidaire, elle ne se prend donc nullement pour le Chateaubriand du *Génie du christianisme*. Au contraire, elle met immédiatement en garde son lecteur contre deux tentations : considérer la modernité comme un monde clos sur soi-même, d'une part, et rêver au retour d'une introuvable "chrétienté" idéale de l'autre. Elle laisse volontiers les morts enterrer les morts, et le passé retrouver sa place évidente : celle du temps qui ne reviendra plus. Valeurs non négociables, ces "pierres d'angle", Delsol les définit comme "ce dont nous ne voulons pas nous débarrasser, au-delà de notre relativisme". Elles ont été posées par d'autres, avant nous et pour nous : en conséquence, elles fondent une civilisation : la nôtre. »

- Entretien avec **Mireille Delmas-Marty** sur la RTS (Radio Télévision Suisse), le dimanche 30 mars. Résumé par le journaliste : « Comment comprendre l'expression, très présente dans le discours public, de "guerre contre le crime" ? "Il y a peut-être là un effet 11-Septembre", analyse Mireille Delmas-Marty. D'abord contre le terrorisme, la stratégie s'est élargie par contagion. C'est tout l'édifice du droit qui tremble sous les coups de l'obsession sécuritaire. En Allemagne, c'est la résurgence de la doctrine du droit pénal de l'ennemi. La dangerosité d'un individu en fait un ennemi de la société. Il faut l'enfermer. À vie ! La France introduit la rétention de sûreté. Un délinquant qui a purgé sa peine peut voir sa détention prolongée, précisément, au nom de sa dangerosité. En Suisse, les citoyens ont accepté l'idée d'un internement à vie. Certes le monde est dangereux, mais est-ce une raison pour piétiner l'état de droit ? Faut-il pour autant faire fi de toute légalité, de la proportionnalité, de l'égalité de dignité et de la présomption d'innocence ? Est-ce encore "faire justice" ?, s'interroge Mireille Delmas-Marty. Qui répond avec lucidité et pertinence : faire justice, c'est constamment rééquilibrer libertés et sûretés. Mireille Delmas-Marty se représente le souffle qui devrait animer le droit, redéfinit ses sources avec l'Homme pour horizon. Ou plutôt l'humanisation, car les processus, affirme cette juriste à la pensée lumineuse, sont bien plus pertinents pour répondre aux défis de la mondialisation. »

À savoir

- **Christiane Taubira**, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, a installé le 31 mars 2014 à la Chancellerie une commission de refonte du droit des peines dont la présidence a été confiée à **Bruno Cotte**.

- **Philippe Levillain** a présidé, le lundi 7 avril à l'École française de Rome, la première des deux journées de travail et d'étude ouvrant le calendrier quadriennal du projet *Dictionnaire et Histoire de la Diplomatie du Saint-Siège*, placé sous l'égide de l'École française de Rome et du Labex EHNE.

- **Jean Tirole** est membre du jury qui, le mardi 1^{er} avril à l'Académie des sciences, a remis à Olivier Eickelberg, pneumologue, et Aloïs Fürstner, chimiste, le Prix Gay-Lussac Humboldt 2013, « décerné par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à des scientifiques allemands distingués pour l'excellence de leurs travaux, leur contribution à la coopération scientifique franco-allemande et leurs projets pour l'avenir de cette coopération ».